

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1941

4 juillet 2016

### SOMMAIRE

Aelsion Investissements S.A. ....	93124	International Corporate Management Compa- ny S.A. ....	93132
AF&BC Properties S. à r.l. ....	93124	IRUS European Retail Property Management Company ....	93132
AFW Luxembourg 2 S.à r.l. ....	93124	M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l. ....	93132
Allegro Investment Corporation S.A. ....	93122	M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l. ....	93135
Allergan Luxembourg S.à r.l. ....	93122	Narya S.A. ....	93138
Alu Immobilien NU S.à r.l. ....	93122	OCM Henley Holdings S.à.r.l. ....	93138
Alu Immobilien WH S.à r.l. ....	93122	Pareto Sicav ....	93143
AmTrust Holding Luxembourg - Europe S.à r.l. ....	93123	Petits Chevaux ....	93143
Angkor S.à r.l. ....	93123	Planett Invest S.A. ....	93143
Apollo Life Ventures S.à r.l. ....	93123	Polish Sigma Group S.à r.l. ....	93143
BNP Paribas LDI Solution ....	93155	Probel S.A. ....	93144
Col REO Victoria Office A S.à r.l. ....	93124	Prospector Rig 7 Owning Company S.à r.l. ..	93138
Coral S.à r.l. ....	93127	QOALUX S.à r.l. ....	93145
Delta Lloyd L ....	93127	Quercus Assets Selection S.C.A. SICAV-SIF .....	93146
Duronet S.A. ....	93128	Quinoa Int. S.à r.l. ....	93145
Euomed Finance S.à r.l. ....	93166	Val II Feeder S.C.A. ....	93128
Euomedic Management 2013 S.à r.l. ....	93165	Valmavi Europe S.A. ....	93128
Fédération Luxembourgeoise des Sports Equestres ....	93167	Villamarmi S.A. ....	93131
InfraCel Holding S.à r.l. ....	93147	Villamarmi S.A. ....	93128
International Chemical Investors V S.A. ....	93131		

**Allegro Investment Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.192.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 20 avril 2016  
(l'Assemblée)*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2022.

Les directeurs étant:

- Alain Koch, avec adresse professionnelle au 287-289, Route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg;
- Hinnerk Koch, avec adresse professionnelle au 287-289, Route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg;
- Caroline Kinyua, avec adresse professionnelle au 287-289, Route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg.

A Luxembourg, le 22 avril 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2016098016/19.

(160068430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**Allergan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 125.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 149.362.

—  
Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016098017/10.

(160068860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**Alu Immobilien NU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.935.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016098019/10.

(160068983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**Alu Immobilien WH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.936.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016098020/10.

(160068989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

**AmTrust Holding Luxembourg - Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 250.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 186.167.

*Résolutions de l'associé unique de la société du 21 avril 2016*

L'associé unique de la Société a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants:

- M. François BROUXEL,
- M. Jeremy CADLE,
- M. Stephen UNGAR,

pour une période prenant fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016098023/16.

(160068560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**Angkor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2410 Luxembourg, 16, rue de Reckenthal.

R.C.S. Luxembourg B 144.890.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Exequitive Services S.à r.l.

*Liquidateur*

Référence de publication: 2016098027/13.

(160068638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**Apollo Life Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.336.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 10 mars 2016, que l'associé unique de la Société, Apollo Vermögensverwaltungs GmbH, a transféré la totalité des 30.000 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Apollo Verm Holdings LLC, une limited liability company, constituée et régie selon les lois des États-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 68, East 100 South, UT 84653 Salem, États-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du South Salt Lake Chamber of Commerce sous le numéro 9456872.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Apollo Verm Holdings LLC . . . . . 30.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Apollo Life Ventures S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016098028/19.

(160068612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**Aelsion Investissements S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 68.040.

—  
*Procès-verbal de l'administrateur unique du 13 avril 2016*

L'Administrateur unique décide de transférer le siège de la Société du 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, au 2, rue du Fort Wallis L-2714 Luxembourg.

Référence de publication: 2016098037/10.

(160069034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**AF&BC Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 156.692.

Les documents de clôture de l'année 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016098038/10.

(160068475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**AFW Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 202.945.

Les statuts coordonnés au 14 mars 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2016098039/11.

(160069118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**Col REO Victoria Office A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 181.279.

—  
In the year two thousand and sixteen, on the seventh day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

1) IMMOBILIEN EUROPA DIREKT PROPERTY CO 9 S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 203140, and having at the date hereof a share capital of EUR 13,000 ("Immobilien Europa"), holding one thousand two hundred and fifty-six (1,256) shares in the Company (as defined below);

2) IMMOBILIEN EUROPA DIREKT PROPERTY CO 10 S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 203375, and having at the date hereof a share capital of EUR 13,000 ("Holding Company"), holding ten thousand one hundred and thirty-eight (10,138) shares in the Company (as defined below); and

3) ILMARINEN MUTUAL PENSION INSURANCE COMPANY, a company incorporated and existing under the laws of Finland, having its registered office at Porkkalankatu 1, 00018 Ilmarinen, Finland, and registered with the Finnish Trade Register under number 0107638-1 ("Ilmarinen" and, together with Immobilien Europa and Holding Company, the "Shareholders"), holding one thousand two hundred and six (1,206) shares in the Company (as defined below);

all duly represented by Peggy Simon, employee, having her professional address at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of three (3) powers of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the Shareholders holding all the issued shares representing the entire share capital of COL REO Victoria Office A S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.279, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 22 October 2013 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the "*Mémorial*") no 3152 of page 151250, and whose articles of association (the "*Articles*"), were amended for the last time on 26 February 2016, by a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, whose publication in the *Mémorial* is still pending (the "*Company*").

II. The Company's share capital is set at twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600) represented by one million two hundred sixty thousand (1,260,000) shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, fully paid-up.

III. The agenda of the general meeting (the "*General Meeting*") is as follows:

- i. Amendment and restatement of article 10 ("*Meetings of the Board*") of the *Articles*; and
- ii. Miscellaneous.

IV. The appearing parties then unanimously adopted the following sole resolution:

*Sole resolution*

The General Meeting resolved to amend and restate article 10 ("*Meetings of the Board*") of the *Articles* on the meetings of the board of the Company, which shall now read as follows:

**" 10. Meetings of the Board.**

10.1 The Board will meet at least quarterly and/or at any time upon the call of any of its members. In any case, the Board may meet without notice at any time if all its members are present or represented.

10.2 The Board may validly deliberate only if at least one (1) A Manager and one (1) B Manager are present or represented. Any decision of the Board shall be validly adopted by a simple majority of the votes cast. If the quorum is not met at any Board meeting, the meeting shall be reconvened. At least five (5) Business Days' notice of the reconvened meeting shall be given unless all the managers otherwise unanimously agree. At the reconvened meeting, a quorum shall exist with respect to those matters on the agenda which were not disposed of at the original meeting if any two or more managers are present.

10.3 At least once a year a meeting of the Board shall be held in order to review and approve any changes to the Business Plan and the Asset Manager's recommendations.

10.4 At least five (5) Business Days' notice of each meeting of the Board shall be given to each manager entitled to attend and the notice shall be accompanied by an agenda and a board paper setting out, reasonable details as may be required taking into account the relevant circumstances and the subject matter of the meeting. Board meetings may be convened by giving such notice not less than forty-eight (48) hours in advance if the interests of the Company would, in the opinion of a manager, be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such Board meeting were not dealt with as a matter of urgency. A breach of this article 10.4 shall not affect the validity of any meeting of the Board which has otherwise been validly convened as referred to in article 10.1 above.

10.5 Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, telegram, email or any other suitable communication means, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

10.6 When necessary, the managers may participate in a board of managers meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that such meeting is initiated from Luxembourg. Participation in a meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting. Votes may also be cast by facsimile, telegram, email or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing."

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties, it is stated that in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le septième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

#### ONT COMPARU:

1) IMMOBILIEN EUROPA DIREKT PROPERTY CO 9 S.À R.L., une société à responsabilité limitée constituée et gouvernée par le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 203.140, et ayant à la date des présentes un capital social de 13.000,- EUR ("Immobilier Europa"), et détenant mille deux cent cinquante-six (1.256) parts sociales dans la Société (telle que définie ci-après);

2) IMMOBILIEN EUROPA DIREKT PROPERTY CO 10 S.À R.L., une société à responsabilité limitée constituée et gouvernée par le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 203375, ayant à la date des présentes un capital social de 13.000,- EUR (la "Société Holding"), et détenant dix-mille cent trente-huit (10.138) parts sociales dans la Société (telle que définie ci-après); et

3) ILMARINEN MUTUAL PENSION INSURANCE COMPANY, une société constituée et gouvernée par le droit finlandais, dont le siège social est établi à Porkkalankatu 1, 00018 Ilmarinen, Finlande, immatriculée auprès du registre de commerce finlandais sous le numéro 0107638-1 ("Ilmarinen" et ensemble avec Immobilier European et la Société Holding les "Associés"), détenant mille deux cent six (1.206) parts sociales dans la Société (telle que définie ci-après).

Toutes les parties comparantes sont représentées par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu de trois (3) procurations délivrées sous-seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les parties comparantes sont les Associés détenant toutes les parts sociales représentant tout le capital social de Col REO Victoria Office A S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 181.279, constituée par un acte notarié dressé par Maître Joseph Elvinger, notaire alors résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 Octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") n°3152, page 151.250 et dont les statuts (les "Statuts"), ont été modifiés pour la dernière fois le 26 février 2016, par un acte notarié dressé par Maître Henri Beck, notaire à Echternach, dont la publication au Mémorial est en cours (la "Société").

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euros (12.600 EUR) représenté par un million deux cent soixante mille (1.260.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune, entièrement libéré.

III. L'agenda de l'assemblée générale ("Assemblée Générale") est le suivant:

- i. Modification et refonte de l'article 10 ("Conseil de Gérance") des Statuts; et
- ii. Divers.

IV. Les parties comparantes ont unanimement adopté la résolution unique suivante:

#### *Résolution unique*

L'Assemblée Générale a décidé de modifier et refondre l'article 10 ("Conseil de Gérance") des Statuts concernant les réunions du conseil de gérance de la Société, qui est désormais le suivant:

#### " 10. Conseil de Gérance.

10.1 Le Conseil de Gérance doit se réunir au moins une fois par trimestre ou tous les trois (3) mois, et à tout moment sur convocation de l'un de ses membres. En toutes circonstances, le Conseil de Gérance peut se réunir à tout moment sans convocation préalable si l'ensemble de ses membres est présent ou représenté.

10.2 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer si seulement au moins un (1) des Gérants de Catégorie A et un (1) des Gérants de Catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée à la majorité simple des votes enregistrés. Si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion du Conseil de Gérance, la réunion doit être repoussée. Un délai de convocation d'au moins cinq (5) jours ouvrables devra être respecté à moins que l'ensemble des Gérants n'y consente unanimement. Lors du Conseil de Gérance suivant le report, le quorum sera réputé atteint pour délibérer sur les sujets à l'ordre du jour pour lesquels le quorum n'avait pu être atteint lors du Conseil de Gérance reporté si au moins deux (2) Gérants sont présents.

10.3 Au moins une fois par an, une réunion du Conseil de Gérance se tiendra pour examiner et approuver les changements relatifs au Business Plan et les recommandations du Gestionnaire d'actifs.

10.4 Un préavis de cinq (5) jours ouvrables à chaque réunion du Conseil de Gérance devra être donné à chaque Gérant en droit d'assister à la réunion et la convocation devra contenir un ordre du jour et une explication du Conseil détaillant raisonnablement les points importants à porter à la connaissance des Gérants, et qui devraient être connus d'eux pour délibérer quant à l'ordre du jour de la réunion. Les réunions du Conseil peuvent être convoquées au minimum quarante-huit (48) heures avant la tenue de la réunion si, de l'avis d'un Gérant, les intérêts de la Société sont susceptibles d'être affectés à un degré important, si les décisions sur lesquelles il doit être délibéré lors du Conseil de Gérance ne le sont pas dans l'urgence. Une violation de cet article 10.4 n'est pas susceptible d'affecter la validité d'une réunion ou de toute réunion du Conseil de Gérance qui a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 10.1

10.5 Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, télégramme, email ou tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

10.6 Si nécessaire, les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, dans la mesure où cette réunion est débutée depuis le Luxembourg. La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyen équivaut à être présent en personne à cette réunion. Les votes pourront également s'exprimer par fax, télégramme, email ou par tout autre moyen de communication approprié, étant entendu que, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit."

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie par une version française. Sur demande des mêmes comparantes, il est établi qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la même date qu'en tête des présentes.

Et après la lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 avril 2016. Relation: GAC/2016/2972. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016098132/168.

(160068788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

#### **Coral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.224.

#### — EXTRAIT

Le rapport annuel au 31 décembre 2013 et les comptes de pertes et profits ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016098134/14.

(160068818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

#### **Delta Lloyd L, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.964.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2016098180/11.

(160069120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**Duronet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 85.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016098188/10.

(160069066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

---

**Valmavi Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 191.084.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VALMAVI EUROPE S.A.

Référence de publication: 2016097964/10.

(160068249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Villamarmi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 104.815.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Signature

*L'ADMINISTRATEUR UNIQUE*

Référence de publication: 2016097970/12.

(160068277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Val II Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: SEK 5.776.952,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 162.038.

In the year two thousand and sixteen, on the seventeenth day of March.

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains.

THERE APPEARED:

Mr Frank Stolz-Page, with professional address at L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément, acting as the representative of the manager of the société en commandite par actions "VAL II FEEDER S.C.A." R.C.S. Luxembourg section B number 162.038, with registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel (the "Company"),

pursuant to board resolutions of "VAL II FEEDER GP S.à r.l.", société à responsabilité limitée, acting in its capacity as manager of the Company (the "Manager") dated 23 February 2016,

in accordance with the power of attorney granted by the Manager on March 7, 2016.

The board resolutions ("Resolutions"), initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting as said before, has declared and required the notary to record that:

I.- The company "VAL II FEEDER S.C.A." was incorporated by a deed of Maître Francis Kessler on 10 May 2011, published in the Memorial C-N 2240, Recueil des Sociétés Associations, on 22 September 2011 (the "Company") and that the articles have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 13 March 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés Associations, Number 1582 of 26 June 2015.

II.- According to article 5 of the articles of incorporation, the subscribed capital of the Company has been fixed at four million four hundred and sixty-five thousand six hundred and thirteen Swedish Kronor (SEK.- 4,465,613.00) divided into four million four hundred and sixty-five thousand six hundred and thirteen (4,465,613) Shares divided into four hundred and nineteen thousand nine hundred and ninety-nine (419,999) "A" Shares having a nominal value of one Swedish Kronor (SEK 1) each, allocated to the Manager (the "A Share") and four million forty-five thousand six hundred and fourteen (4,045,614) "B" Shares having a nominal value of one Swedish Kronor (SEK 1) (the "B Shares") (together hereinafter the "Shares"). The Company shall have an authorised share capital of twenty million and one Swedish Kronor (SEK 20,000,001) divided into one (1) A Share and twenty million (20,000,000) B Shares and having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1) each.

The Manager is authorised to issue further B Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such B Shares within a period of five (5) years as from the date of publication of the incorporation deed of the Company in the Memorial C such as determined by article 32 (5) of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended. The Manager is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the B Shares. In particular the Manager may limit or suppress any and all preferential subscription rights of existing shareholders when effecting a capital increase by use of the authorised share capital. When the Manager effects a whole or partial increase in capital, it shall be obliged to take steps to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to record the change and the Manager is authorised to take the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

III.- By the Resolutions, "VAL II FEEDER GPS.À R.L.", acting in its capacity as Manager of the Company, has decided to increase the capital of the Company by an amount of one million three hundred and eleven thousand three hundred and thirty-nine Swedish Kronor (SEK 1,311,339.00) so as to raise it from its present amount of four million four hundred and sixty-five thousand six hundred and thirteen Swedish Kronor (SEK 4,465,613.00) to an amount of five million seven hundred and seventy-six thousand nine hundred and fifty-two Swedish Kronor (SEK 5,776,952.00) by the issue of one million three hundred and eleven thousand three hundred and thirty-nine (1,311,339) new B Shares, having a nominal value of one Swedish Kronor (SEK 1) each, without issue premium. Each new B Share was issued as of 2 March 2015, 8 April 2015, 2 July 2015, 26 August 2015, 16 October 2015, and 11 January 2016.

The Manager also decided to allot the new B Shares to the shareholders as described in the Resolutions without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the new B Shares to be issued.

IV.- The one million three hundred and eleven thousand three hundred and thirty-nine (1,311,339) new B Shares, having a nominal value of one Swedish Kronor (SEK 1) each, have been subscribed and fully paid up in cash for an aggregate amount of one million three hundred and eleven thousand three hundred and thirty-nine Swedish Kronor (SEK 1,311,339.00) as has been proven to the undersigned notary by a letter of the Luxembourg account bank of the Company stating that the Company has received the necessary funds on its bank account, which proof the notary expressly acknowledges.

V.- According to the powers granted to the Manager by article 5 of the articles of incorporation of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided by the Manager on 23 February 2016, the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended to be worded as follows:

"The Company has an issued capital of five million seven hundred and seventy-six thousand nine hundred and fifty-two Swedish Kronor (SEK 5,776,952.00) divided into five million seven hundred and seventy-six thousand nine hundred and fifty-two (5,776,952) Shares comprising:

(I) four hundred and nineteen thousand nine hundred and ninety-nine (419,999) "A" Shares having a nominal value of one Swedish Kronor (SEK 1), allocated to the Unlimited Shareholder (the "A Shares"); and

(II) five million three thousand and fifty-six thousand nine hundred and fifty-three (5,356,953) "B" Shares having a nominal value of one Swedish Kronor (SEK 1) each (the "B Shares")".

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence the said appearing person has signed with us the notary the present deed.

### Suit la version française de ce qui précède

L'an deux mille seize, le dix-sept mars.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément, agissant au nom et pour compte du gérant de la société en commandite par actions "VAL II FEEDER S.C.A.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 162.038, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel (la "Société")

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par "VAL II FEEDER GP S.À R.L.", société à responsabilité limitée, agissant en tant que gérant de ladite Société (le «Gérant») par les résolutions du conseil de gérance du 23 février 2016, conformément au pouvoir accordé par le Gérant en date de 7 mars 2016.

Les résolutions du conseil de gérance ("Résolutions") resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acte que:

I.- La société "VAL II FEEDER S.C.A." a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Francis Kessler en date du 10 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations le 22 septembre 2011, numéro 2240 et que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 mars 2015, publié le 26 juin 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations, numéro 1582.

II.- Selon l'article 5 des statuts, le capital émis de la Société a été fixé à quatre millions quatre cent soixante-cinq mille six cent treize Couronnes Suédoises (SEK 4,465,613.00) divisé en quatre millions quatre cent soixante-cinq mille six cent treize (4,465,613) Actions, comprenant quatre cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (419.999) actions de catégorie A ayant une valeur nominale d'une (1) Couronne Suédoise (SEK 1) chacune, allouées au Gérant (les "Actions A") et quatre millions quarante-cinq mille six cent quatorze (4,045,614) actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'une (1) Couronne Suédoise (SEK 1) (les "Actions B") (ci-après, les "Actions").

Le capital social autorisé de la Société est fixé à vingt millions et une Couronnes Suédoises (SEK 20.000.001) divisé en une (1) Action A et vingt millions (20.000.000) Actions B ayant une valeur nominale d'une (1) Couronne Suédoise (SEK 1) chacune.

Le Gérant est autorisé à émettre des actions de classe "B" supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital total autorisé de la Société, en une au plusieurs fois à sa discrétion, et à accepter les souscriptions de telles Actions B pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'acte de constitution de la société dans le Mémorial C, tel que déterminé par l'article 32 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le Gérant est autorisé à déterminer les conditions attaches à toute souscription pour les Actions B. En particulier le Gérant est autorisé à supprimer ou à limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires existant lors d'une augmentation de capital par l'utilisation du capital autorisé. Lorsque le Gérant effectue une augmentation totale ou partielle de capital, il sera obligé de prendre des mesures pour modifier l'article 5 des statuts de la Société afin d'enregistrer le changement et le Gérant est autorisé à prendre ou autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi luxembourgeoise.

III.- Par les Résolutions, "VAL II FEEDER GP S.À R.L.", agissant en tant que Gérant de la Société, a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million trois cent onze mille trois cent trente-neuf Couronnes Suédoises (SEK 1,311,339.00) pour porter ainsi le capital social de la Société de son montant actuel de quatre millions quatre cent soixante-cinq mille six cent treize Couronnes Suédoises (SEK 4,465,613.00) à un montant de cinq millions sept cent soixante-seize mille neuf cent cinquante-deux Couronnes Suédoises (SEK 5,776,952.00) par la création et l'émission d'un million trois cent onze mille trois cent trente-neuf (1,311,339) nouvelles Actions B ayant une valeur nominale d'une (1) Couronne Suédoise (SEK 1) chacune, sans prime d'émission. Chaque nouvelle action B a été émise à compter du 2 mars 2015, 8 avril 2015, 2 juillet 2015, 26 août 2015, 16 octobre 2015 et 11 janvier 2016.

Le Gérant a aussi décidé d'allouer les nouvelles actions aux actionnaires comme décrit dans les Résolutions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions B devant être émises.

IV.- Les un million trois cent onze mille trois cent trente-neuf (1,311,339) nouvelles Actions B, ayant une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1) chacune, ont été souscrites et ont été entièrement libérés par des versements en numéraire pour un montant total d'un million trois cent onze mille trois cent trente-neuf Couronnes Suédoises (SEK 1,311,339.00), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné par une lettre de la banque de la Société à Luxembourg attestant que la Société a reçu les fonds nécessaires sur son compte en banque et que le notaire soussigné constate expressément.

V.- Conformément à l'autorisation conférée au Gérant par l'article 5 des statuts et suite à l'augmentation de capital décidé par le Gérant le 23 février 2016, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a un capital d'un montant de cinq millions sept cent soixante-seize mille neuf cent cinquante-deux Couronnes Suédoises (SEK 5.776.952,00) divisé en cinq millions sept cent soixante-seize mille neuf cent cinquante-deux (5.776.952) Actions comprenant:

I) quatre cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (419.999) Actions "A" d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1) (les "Actions A") attribuées à l'actionnaire Commandite;

II) cinq millions trois cent cinquante-six mille neuf cent cinquante-trois (5.356.953) Actions "B" d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1) chacune (les "Actions B")".

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclaré par les présentes, qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; en cas de divergences entre les textes anglais et français la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 mars 2016. GAC/2016/2243. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097963/160.

(160068309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

#### **Villamarmi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 104.815.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Signature

*L'ADMINISTRATEUR UNIQUE*

Référence de publication: 2016097971/12.

(160068278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

#### **International Chemical Investors V S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 157.862.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016098978/10.

(160069745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

---

**International Corporate Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 15A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.892.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de International Corporate Management Company S.A. tenue à Luxembourg, le 5 janvier 2016 au siège de la société*

L'Assemblée a décidé à l'unanimité:

- 1) D'accepter la démission de Mme Tetyana Simonchyk de son poste d'administrateur en date du 05.01.2016;
- 2) De nommer Mme Natalia Boyko demeurante à Casa Roca, s/n, Urb. Pola-Giverola, Apt. 173, Tossa de Mar, 17320 Espagne en tant que administrateur;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2016.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016098979/17.

(160069625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

**IRUS European Retail Property Management Company, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 121.941.

En date du 30 mars 2016, l'associé unique de la Société, a décidé de renouveler le mandat d'Ernst & Young S.A., ayant son domicile au 35E, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises agréé de la Société et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société qui délibérera sur les comptes annuels du 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

*Pour IRUS EUROPEAN RETAIL PROPERTY MANAGEMENT COMPANY S.à r. l*

*Société à responsabilité limitée*

*RBC Investor Services Bank S.A.*

*Société anonyme*

Référence de publication: 2016098983/18.

(160069677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

**M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 386.497.553,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.314.

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of April.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

M&G Real Estate Debt Fund II LP, a Guernsey limited partnership having its registered office at 3<sup>rd</sup> Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, recorded with the Guernsey Registry under number 1736,

in its capacity as sole shareholder of M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 171.314 (the "Company"), incorporated by a deed drawn up by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 31 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2483 of 5 October 2012. The articles of association (the "Articles") were last amended by a deed of the undersigned notary on 12 April 2016, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, with professional address in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given in Guernsey, on 15 April 2016.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. M&G Real Estate Debt Fund II LP is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of the Company;

II. The Company's share capital is presently fixed at three hundred and seventy thousand, two hundred and eighty seven Pounds Sterling and nine hundred and ninety seven thousandths (GBP 370,287.997) represented by three hundred and seventy million, two hundred and eighty seven thousand, nine hundred and ninety seven (370,287,997) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of sixteen thousand, two hundred and nine Pounds Sterling and five hundred and fifty six thousandths (GBP 16,209.556) in order to raise it from its current amount of three hundred and seventy thousand, two hundred and eighty seven Pounds Sterling and nine hundred and ninety seven thousandths (GBP 370,287.997) represented by three hundred and seventy million, two hundred and eighty seven thousand, nine hundred and ninety seven (370,287,997) shares in registered form with a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each, to three hundred and eighty six thousand, four hundred and ninety seven Pounds Sterling and five hundred and fifty three thousandths (GBP 386,497.553) represented by three hundred and eighty six million, four hundred and ninety seven thousand, five hundred and fifty three (386,497,553) shares, through the issue of sixteen million two hundred and nine thousand, five hundred and fifty six (16,209,556) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

#### *Subscription - Payment*

The sixteen million two hundred and nine thousand, five hundred and fifty six (16,209,556) new shares are subscribed by the Sole Shareholder at a total price of sixteen million two hundred and nine thousand, five hundred and fifty six Pounds Sterling (GBP 16,209,556), out of which:

- sixteen thousand, two hundred and nine Pounds Sterling and five hundred and fifty six thousandths (GBP 16,209.556) are allocated to the share capital are allocated to the share capital, and

- Sixteen million, one hundred and ninety three thousand, three hundred and forty six Pounds Sterling and four hundred and forty four thousandths (GBP 16,193,346.444) are allocated to the share premium.

The sixteen million two hundred and nine thousand, five hundred and fifty six (16,209,556) new shares are subscribed by the Sole Shareholder at a total price of sixteen million two hundred and nine thousand, five hundred and fifty six Pounds Sterling (GBP 16,209,556) Pounds Sterling, is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at three hundred and eighty six thousand, four hundred and ninety seven Pounds Sterling and five hundred and fifty three thousandths (GBP 386,497.553) represented by three hundred and eighty six million, four hundred and ninety seven thousand, five hundred and fifty three (386,497,553) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.”

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately seven thousand euros (EUR 7,000.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le dix-huitième jour d'avril,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU

M&G Real Estate Debt Fund II LP, un Guernsey limited partnership ayant son siège social au 3<sup>ème</sup> étage, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1736,

en sa capacité d'associé unique de M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.314 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2483 du 5 octobre 2012. Les statuts de la Société (ci-après les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné en date du 11 avril 2016, pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ici représenté par Mme Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey, le 15 avril 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. M&G Real Estate Debt Fund II LP est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à trois cents soixante-dix mille, deux cent quatre-vingt-sept livres sterling et neuf cent quatre-vingt-dix-sept millièmes (GBP 370.287,997) représenté par trois cent soixante-dix millions deux cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (370.287.997) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de seize mille deux cent neuf livres sterling et cinq cent cinquante-six millièmes (GBP 16.209,556) afin de le porter de son montant actuel de trois cent soixante-dix mille deux cent quatre-vingt-sept livres sterling et neuf cent quatre-vingt-dix-sept millièmes (GBP 370.287,997) représenté par trois cent soixante-dix millions deux cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (370.287.997) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de Livre Sterling (GBP 0,001) chacune, à trois cents quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept livres sterling et cinq cent cinquante-trois millièmes (GBP 386.497,553) représenté par trois cent quatre-vingt-six millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille, cinq cent cinquante-trois (386.497.553) parts sociales par l'émission de seize millions deux cent neuf mille cinq cent cinquante-six (16.209.556) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

#### *Souscription - Libération*

Le seize millions deux cent neuf mille cinq cent cinquante-six (16.209.556) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associé unique pour un montant total de seize millions deux cent neuf mille cinq cent cinquante-six (GBP 16.209.556) livres sterling dont:

- seize mille deux cent neuf livres sterling et cinq cent cinquante-six millièmes (16.209,556 livres sterling) sont alloués au capital social; et

- seize millions cent quatre-vingt-treize mille trois cent quarante-six livres sterling et quatre cent quarante-quatre millièmes (GBP 16.193.346,444) sont alloués à la prime d'émission.

Le seize millions deux cent neuf mille cinq cent cinquante-six (16.209.556) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associé unique pour un montant total de seize millions deux cent neuf mille cinq cent cinquante-six livres sterling (GBP 16.209.556) livres sterling à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois cent quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept livres sterling et cinq cent cinquante-trois millièmes (GBP 386.497,553) représenté par trois cent quatre-vingt-six millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent cinquante-trois (386.497.553) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune."

Le reste de l'article 5 et des statuts de la Société demeure inchangé.

*Evaluation des frais*

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 21 avril 2016. Relation: DAC/2016/5849. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016099081/144.

(160069421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

**M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 433.735.877,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.632.

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of April.

Before Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

M&G Real Estate Debt Fund III LP, a Guernsey limited partnership having its registered office at 3<sup>rd</sup> Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, recorded with the Guernsey Registry under number 1746,

in its capacity as sole shareholder of M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 172.632 (the "Company"), incorporated by a deed drawn up by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 22 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2978 of 7 December 2012. The articles of association (the "Articles") were last amended by a deed of the undersigned notary on 12 April 2016, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Sara Lecomte, private employee, with professional address in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given under private seal in Guernsey, on 15 April 2016.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. M&G Real Estate Debt Fund III LP is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;

II. The Company's share capital is presently fixed at four hundred and twenty five thousand, six hundred and seventy two Pounds Sterling and four hundred and seventeen thousandths (GBP 425,672.417), represented by four hundred and twenty five million, six hundred and seventy two thousand, four hundred and seventeen (425,672,417) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

Increase the Company's share capital by an amount of eight thousand, and sixty three Pounds Sterling and four hundred and sixty thousandths (GBP 8,063.460) in order to raise it from its current amount of four hundred and twenty five thousand, six hundred and seventy two Pounds Sterling and four hundred and seventeen thousandths (GBP 425,672.417), represented by four hundred and twenty five million, six hundred and seventy two thousand, four hundred and seventeen (425,672,417) shares in registered form with a par value of one thousandth Pounds Sterling (GBP 0.001) each to four hundred and thirty

three thousand, seven hundred and thirty five Pounds Sterling and eight hundred and seventy seven thousandths (GBP 433,735.877), represented by four hundred and thirty three million, seven hundred and thirty five thousand, eight hundred and seventy seven (433,735,877) shares, through the issue of eight million, and sixty three thousand, four hundred and sixty (8,063,460) shares, having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

#### *Subscription - Payment*

The eight million, and sixty three thousand, four hundred and sixty (8,063,460) new shares are subscribed by the Sole Shareholder at a total price of eight million, and sixty three thousand, four hundred and sixty Pounds Sterling (GBP 8,063,460), out of which:

- eight thousand, and sixty three Pounds Sterling and four hundred and sixty thousandths (GBP 8,063.460), are allocated to the share capital, and

- eight million and fifty five thousand, three hundred and ninety six Pounds Sterling and five hundred and forty thousandths (GBP 8,055,396.540) are allocated to the share premium.

The eight million, and sixty three thousand, four hundred and sixty (8,063,460) new shares are subscribed by the Sole Shareholder at a total price of eight million, and sixty three thousand, four hundred and sixty Pounds Sterling (GBP 8,063,460), is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at four hundred and thirty three thousand, seven hundred and thirty five Pounds Sterling and eight hundred and seventy seven thousandths (GBP 433,735.877), represented by four hundred and thirty three million, seven hundred and thirty five thousand, eight hundred and seventy seven (433,735,877) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.”

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately five thousand euros (EUR 5,000.-)

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le dix-huitième jour d'avril.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grandduché de Luxembourg, A COMPARU M&G Real Estate Debt Fund III LP, un Guernsey limited partnership ayant son siège social au 3<sup>ème</sup> étage, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1736,

en sa capacité d'associé unique de M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.632 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2978 du 7 décembre 2012. Les statuts de la Société (ci-après les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné en date du 31 mars 2016, pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représenté par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Guernsey, le 15 avril 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. M&G Real Estate Debt Fund III LP est l'associé unique (l' «Associé Unique») de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quatre cent vingt-cinq mille six cent soixante-douze livres sterling et quatre cent dix-sept millièmes (GBP 425.672,417), représentés par quatre cent vingt-cinq millions six cent soixante-douze mille quatre cent dix-sept (425.672.417) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit mille soixante-trois livres Sterling et quatre cent soixante millièmes (GBP 8.063,460) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent vingt-cinq mille six cent soixante-douze livres sterling et quatre cent dix-sept millièmes (GBP 425.672,417), représentés par quatre cent vingt-cinq millions six cent soixante-douze mille quatre cent dix-sept (425.672.417) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune à quatre cent trente-trois mille sept cent trente-cinq livres sterling et huit cent soixante-dix-sept millièmes (GBP 433.735,877), représentés par quatre cent trente-trois millions sept cent trente-cinq mille huit cent soixante-dix-sept (433.735.877) par l'émission de huit millions soixante-trois mille quatre cent soixante (8.063.460) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

#### *Souscription - Libération*

Les huit millions soixante-trois mille quatre cent soixante (8.063.460) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associé unique pour un montant total de huit millions soixante-trois mille quatre cent soixante (GBP 8.063.460) livres sterling dont:

- huit mille soixante-trois livres Sterling et quatre cent soixante millièmes (GBP 8.063,460), sont alloués au capital social; et

- huit millions cinquante-cinq mille trois cent quatre-vingt-seize livres sterling et cinq cent quarante millièmes (GBP 8.055.396,540) sont alloués à la prime d'émission.

Les huit millions soixante-trois mille quatre cent soixante (8.063.460) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associé unique pour un montant total de huit millions soixante-trois mille quatre cent soixante (GBP 8.063.460) livres sterling à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre cent trente-trois mille sept cent trente-cinq livres sterling et huit cent soixante-dix-sept millièmes (GBP 433.735,877), représentés par quatre cent trente-trois millions sept cent trente-cinq mille huit cent soixante-dix-sept (433.735.877) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune."

Le reste de l'article 5 et des statuts de la Société demeure inchangé.

#### *Evaluation des frais*

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S.LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 21 avril 2016. Relation: DAC/2016/5850. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016099083/141.

(160069470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

---

**Narya S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 141.492.

*Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 15 mars 2016*

Le conseil d'administration décide de nommer Audit Conseil Services S.à r.l., avec siège social au 47 Route d'Arlon, L - 8009 Strassen, en tant que Réviseur Externe et ce concernant l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2016.

A Luxembourg, le 19 avril 2016.

Pour extrait conforme

Signature

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 201609112/15.

(160069569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

**OCM Henley Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 200.634.

*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 7 avril 2016*

En date du 7 avril 2016, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Paul Lawrence de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016;
- de nommer Monsieur Stephen Raymond Osmont né le 14 mai 1978, à Jersey, ayant son adresse professionnelle à 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016 et pour une durée indéterminée;

Le 26 avril 2016.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 201609120/16.

(160069709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

**Prospector Rig 7 Owning Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 175.831.

In the year two thousand and sixteen, on the thirty-first day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Prospector Rig 7 Owning Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 291, route de Luxembourg, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 175.831 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted by Maître Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on 8 March 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1144 dated 15 May 2013.

THERE APPEARED

The sole shareholder of the Company, Prospector Offshore Drilling Rig Construction S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register with number B 165.643 (the "Sole Shareholder"), duly represented by Régis Galiotto, notary clerk, by virtue of a proxy given under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That all the 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the change of the structure of the board of managers of the Company;
3. Approval of the amendment of the signature powers to bind the Company;
4. Subsequent amendment of the articles 12, 13 and 14 of the articles of association of the Company in order to reflect the new structure of the board of managers and the signature powers described in resolutions 2. and 3. above;
5. Acknowledgment of the resignations of (i) Mr. Anirudha Pangarkar as class A manager of the Company and (ii) Mr. Andrew O'Shea and Mr. Hugo Froment as class B managers of the Company;
6. Approval of the appointment of Ms. Katrin Höhn and Mr. Ahmad Raja as new managers of the Company; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution:*

It is resolved to approve the amendment of the structure of the Company's board of managers by removing the categories A and B of managers of the Company.

*Third resolution:*

It is resolved to approve the amendment of the Company's signatory policy, so that the Company shall be bound by the joint signature of two managers.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the second and third resolutions above, it is resolved to amend accordingly the articles 12, 13 and 14 of the articles of association of the Company (the "Amendment of Articles") to read as follows:

“ **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or upon the joint call by two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar mean of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman or jointly by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or jointly by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.”

*Fifth resolution:*

Further to the Amendment of Articles, it is resolved (i) to acknowledge the resignations of Mr. Anirudha Pangarkar as class A manager of the Company, and of Mr. Andrew O’Shea and Mr. Hugo Froment as class B managers of the Company, with effect as of the date of this general meeting (the “Resignations”) and (ii) to grant them a discharge for the performance of their mandate as from the date of their appointment until the date hereof.

*Sixth resolution:*

It is resolved to appoint (i) Ms. Katrin Höhn, born on 11 August 1982 in Hildburghausen, Germany, with professional address at Paragon Offshore Leasing (Switzerland) GmbH building, Lindenstrasse 14, 6340 Baar, Switzerland and (ii) Mr. Ahmad Raja born on 20 March 1957 in Rawalpindi, Pakistan with professional address at Paragon Offshore building, Baine Johnston Centre, 4<sup>th</sup> Floor, 10 Fort William Place, St. John's, Newfoundland & Labrador, Canada A1C 1K4, as new managers of the Company, with effect as of the date of this general meeting and for an undetermined duration (the “Appointments”).

As a consequence of the Resignations and the Appointments, the board of managers of the Company will be, effective as of 31 March 2016, composed of:

- Ms. Sandrine Algrain, manager;
- Ms. Katrin Höhn, manager; and
- Mr. Ahmad Raja, manager.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.-Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède**

L’an deux mille seize, le trente-et-un mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l’associé unique de Prospector Rig 7 Owning Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, route de Luxembourg, L-1150 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.831 (la «Société»), constituée par un acte notarié de Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 8 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1144 du 15 mai 2013.

A COMPARU:

L’associé unique de la Société, Prospector Offshore Drilling Rig Construction S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, route de Luxembourg, L-1150 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.643 (l’«Associé Unique»), dûment représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, en vertu d’une procuration donnée par acte sous seing privé.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée “ne varietur” par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement.

L’Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d’enregistrer comme suit:

I.- Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales d’une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant l’intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l’assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l’ordre du jour, dont l’Associé Unique déclare avoir été dûment informé par avance.

III.- L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du changement de structure du conseil de gérance de la Société;
3. Approbation de la modification des pouvoirs de signature pour engager la Société;
4. Modification subséquente des articles 12, 13 et 14 des statuts de la Société afin de refléter la nouvelle structure du conseil de gérance de la Société et les pouvoirs de signature décrits aux résolutions 2. et 3. qui précèdent;
5. Constat des démissions de (i) M. Anirudha Pangarkar en tant que gérant de classe A de la Société et de (ii) M. Andrew O’Shea et M. Hugo Froment en tant que gérants de classe B de la Société;
6. Approbation de la nomination de Mme Katrin Höhn et M. Ahmad Raja en tant que nouveaux gérants de la Société; and
7. Divers.

Suite à l’approbation de ce qui précède par l’Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

Il est décidé que l’Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l’Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l’ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l’ordre du jour. Il est en outre décidé que l’ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mis à la disposition de l’Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution:*

Il est décidé d’approuver le changement de structure du conseil de gérance de la Société en supprimant les catégories A et B de gérants de la Société.

*Troisième résolution:*

Il est décidé d’approuver la modification du régime de signature de la Société, de sorte que la Société pourra être engagée par la signature du gérant unique ou, lorsqu’ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des deuxième et troisième résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier les articles 12, 13 et 14 des statuts de la Société (la «Modification des Statuts») afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de son/leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou sur convocation conjointe de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou conjointement par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou conjointement par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.»

*Cinquième résolution:*

Suite à la Modification des Statuts, il est décidé (i) de constater les démissions de M. Anirudha Pangarkar en tant que gérant de classe A de la Société, et de M. Andrew O'Shea et M. Hugo Froment en tant que gérants de classe B de la Société avec effet à la date de la présente assemblée (les «Démissions») et (ii) de leur donner décharge pour l'accomplissement de leur mandat depuis la date de leur nomination jusqu'à la présente date.

*Sixième résolution:*

Il est décidé de nommer (i) Mme Katrin Höhn, née le 11 août 1982 à Hildburghausen, Allemagne, résidant professionnellement au Paragon Offshore Leasing (Switzerland) GmbH building, Lindenstrasse 14, 6340 Baar, Suisse, et (ii) M. Ahmad Raja, né le 20 mars 1957 à Rawalpindi, Pakistan résidant professionnellement au Paragon Offshore building, Centre Baine Johnston, 4<sup>ème</sup> étage, 10 Fort William Place, St. John's, Newfoundland & Labrador, Canada A1C 1K4, en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet à la date de la présente assemblée et pour une durée indéterminée (les «Nominations»).

En conséquence des Démissions et des Nominations, le conseil de gérance de la Société sera, avec effet au 31 mars 2016, composé de:

- Mme Sandrine Algrain, gérante;
- Mme Katrin Höhn, gérante; et
- M. Ahmad Raja, gérant.

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec les résolutions qui précèdent, ont été estimés approximativement à mille quatre cents Euros (1.400.-Euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/11450. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016099151/234.

(160069466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

---

**Pareto Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 152.898.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 15 avril 2016*

L'assemblée générale ordinaire a décidé de

- renouveler les mandats d'administrateurs de M. Thorleif Simonsen, Mme Anna Mabäck et Mme Véronique Gillet jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017;
- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de Deloitte Audit Société à responsabilité limitée, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg en vue de l'année financière se terminant le 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016099156/14.

(160069446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

---

**Petits Chevaux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 118.469.

*Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration de la société en date du 18 avril 2016.*

*Résolution unique*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société au 95 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

*Le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2016099163/12.

(160070083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

---

**Planett Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 152.997.

*Extrait de la réunion du conseil d'administration du 18 avril 2016*

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 18 avril 2016:

Que l'Assemblée prend acte de la démission du dépositaire et décide de le remplacer en nommant:

DL AUDIT Luxembourg S.A., 23, route de Mondorf L-3260 BETTEMBOURG

aux fonctions de nouveau dépositaire des actions au porteur de la société

*Le mandataire*

Référence de publication: 2016099168/13.

(160069317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

---

**Polish Sigma Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 495.300,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 152.191.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 25 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des gérants de catégorie B est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016099170/18.

(160069547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

**Probel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 64.921.

L'an deux mille seize, le vingt avril;

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg «PROBEL S.A.», établie et ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint-André, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 64.921, (la «Société»), constituée originellement en tant que société anonyme, suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 2 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 638 du 9 septembre 1998,

et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 508 du 28 février 2008.

L'Assemblée est présidée par M. Christian DOSTERT, clerc de Notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert, qui se désigne également comme secrétaire.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Changement de la date de tenue de l'assemblée générale statutaire et modification subséquente de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou dans tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation le dernier jour ouvrable du mois de juin de chaque exercice social à 14.00 heures étant précisé que le conseil d'administration, le cas échéant l'administrateur-unique selon le cas, pourra convoquer ladite assemblée générale à une date antérieure.»

2. Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

C) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier la date de tenue de l'assemblée générale statutaire et en conséquence de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou dans tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation le dernier jour ouvrable du mois de juin de chaque exercice social à 14.00 heures étant précisé que le conseil d'administration, le cas échéant l'administrateur-unique selon le cas, pourra convoquer ladite assemblée générale à une date antérieure.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange/Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 21 avril 2016. Relation: DAC/2016/5873. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016099172/59.

(160069560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

---

**Quinoa Int. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois cantons.

R.C.S. Luxembourg B 198.891.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 18 avril 2016, que la société SHANGO SA, société anonyme de droit belge, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises Belge sous le numéro 0536.872.531 et ayant son siège social au 480 avenue Louise B-1050 Ixelles, a cédé 12.500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Shango Lux S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de EUR 12.500,- inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B205381 et ayant son siège social au 7 rue des trois cantons L-8399 Windhof.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Quinoa Int. S.à r.l.*

Référence de publication: 2016099174/16.

(160069770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

---

**QOALUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 98.273.

L'an deux mille seize, le dix-neuf avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

DIALOGIQUES, société anonyme existante et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 59.514, ici représentée par son administrateur unique en fonction Monsieur Rizk MOUWANNES, expert comptable, demeurant professionnellement à L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération, lui-même ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «QOALUX S.à r.l.», avec siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 98.273, a été constituée originairement sous la dénomination de Q.O.A.LUX Sàrl (Qualité et Organisation Administrative-Luxembourg) suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 172 du 11 février 2004. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1235 du 26 juin 2009, contenant notamment l'adoption de sa dénomination actuelle.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cent (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée décide de prolonger l'objet social, et en conséquence de modifier l'article trois des statuts comme suit:

« **Art. 3.** La société a pour objet la détention de marques.

La société a encore pour objet la production et la commercialisation de tout emballage ainsi que la participation directe ou indirecte à toutes les activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités se rattachent directement ou indirectement à son objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances, ou garanties.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

#### *Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 avril 2016. Relation GAC/2016/3195. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016099175/60.

(160069462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

#### **Quercus Assets Selection S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11/13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 143.607.

Le conseil de gérance de Quercus Assets Sélection S.à r.l., agissant en qualité de gérant commandité du Fonds a décidé par voie de résolutions circulaires en date du 30 mars 2016 de transférer le domicile du Fonds avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016:

De

11, rue Aldringen,  
L-1118 Luxembourg

A

11/13 Boulevard de la Foire  
L-1528 Luxembourg

Luxembourg, 26 avril 2016.

*Pour QUERCUS ASSETS SELECTION S.C.A. SICAV-SIF*

Société en commandite par actions (S.C.A.)

Sous la forme d'une société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS)

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2016099177/22.

(160069509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

**InfraCel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 205.327.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen,  
on the eleventh day of the month of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

«InfraMed Infrastructure», a company incorporated and existing under French Law, with registered office at 19, Avenue de l'Opéra, Paris 75001, France, registered with the Company and Trade Register of Paris under number 522.811.413 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal, dated Paris (France), 05 April 2016.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

**Art. 1. Form.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder, owner of all the shares.

The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also utilize its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3. Name.** The name of the Company is "InfraCel Holding S.à r.l."

**Art. 4. Duration.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Strassen (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders' meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board as defined under Article 12 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager or, as the case may be, the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, the Board of the Company.

**Art. 6. Capital.** The issued capital of the Company is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each which are fully paid-up.

In addition to the issued capital, a share premium account and/or a capital contribution account (account 115 - «Capital contribution without issue of shares») can be created. The balance of this share premium account and/or capital contribution account can be used to pay the shares that the Company might repurchase from shareholders, to compensate net realized losses, to make distributions to shareholders or be allocated to the legal reserve.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by a decision of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** If the Company is composed of one single shareholder, said single shareholder may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders.

In this same scenario, the shares may only be transferred to non-shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

**Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 12. Management of the Company.** The Company is managed by one or several Managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period.

The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of Managers (the "Board").

Any Manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote, it being understood that at least two Managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the Managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The Sole Shareholder or as the case may be the general meeting of shareholders may decide appointing Managers of two different classes, being class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the Managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company (including by way of representation). In the event however the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions of

the Board may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least one class A and one class B Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed any two Managers present at such meeting.

The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

**Art. 13. Events affecting the Managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 14. Liability of the Managers.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Manager, and in the case of a Board by the joint signature of two Managers, provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager (including by way of representation).

In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the Manager; or by two Managers in case of Board; or, in the event of classes of Managers, by one class A and one class B Manager acting together (including by way of representation).

**Art. 16. General meetings of shareholders.** As long as the Company is composed of one (1) single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 17. Decisions of the shareholders.** Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares, subject to any other provision of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

**Art. 18. Financial year.** The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December of the same year.

**Art. 19. Annual accounts.** At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the Manager or, as the case may be, the Board and the Manager or, as the case may be, the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

**Art. 20. Allocation of profits.** The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the Manager or, as the case may be, the Board may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of Incorporation (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

**Art. 22. Matters not provided.** All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
InfraMed Infrastructure prenamed; .....	20,000.-	20,000.-	20,000.-
Total: .....	20,000.-	20,000.-	20,000.-

All the shares have been fully subscribed and totally paid up in cash by the above named shareholder so that the amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed.

#### *Transitory provision*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2016.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately thousand euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the followings as Managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 15 of the Articles of Incorporation:

- Mr Frédéric Ottavy, born on 24 May 1965, in Nice, France, with professional address at 19 Avenue de l'Opéra, F-75001 Paris, France; and

- Mr Alain Peigneux, born on 27 February 1968, in Huy, Belgium, with professional address at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Second resolution*

The registered office shall be at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof, the present deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the premises of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize,  
le onze avril.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,  
a comparu:

«InfraMed Infrastructure», une société constituée et existant sous le droit français établie et ayant son siège social au 19, Avenue de l'Opéra, Paris 75001, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 522.811.413 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, datée Paris (France), du 05 avril 2016.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé, propriétaire de la totalité des parts sociales.

La Société peut cependant, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination de «InfraCel Holding S.à r.l.».

**Art. 4. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de la Société.

**Art. 6. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille Euros (EUR 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

En plus du capital social émis, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport en capital (compte 115 - «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») peut être établi. L'avoir de ce compte de prime d'émission et/ou du compte d'apport en capital peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter à des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Modification du capital.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un Associé Unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'Associé Unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'Associé Unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** Si la Société est composée d'un Associé Unique, ledit Associé Unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

**Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'Associé Unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 12. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'Associé Unique ou le cas échéant par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil»).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux Gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil devra être donnée aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque Gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil.

L'Associé Unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des Gérants de la Société (y inclus par voie de représentation).

Cependant, au cas où l'Associé Unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B), toute résolution du Conseil ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil devront être signés par deux Gérants présents à cette réunion.

Le Conseil pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire.

L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des Gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout Gérant.

**Art. 13. Evénements affectant les Gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 14. Responsabilité des Gérants.** Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 15. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de Gérant unique, et en cas d'un Conseil, par la signature conjointe de deux Gérants, étant entendu cependant que si l'Associé Unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués soit par le gérant; ou soit par deux Gérants en cas d'un Conseil ou encore; en cas de classes de Gérants, par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Tant que la Société ne comporte qu'un (1) Associé Unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

**Art. 17. Décisions des associés.** Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

**Art. 18. Année sociale.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 19. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

**Art. 20. Répartition des bénéfices.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'Associé Unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'Associé Unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distri-

buables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé Unique ou, le cas échéant, par les associés.

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'Associé Unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'Associé Unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22. Disposition générale.** Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

#### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
InfraMed Infrastructure prénommée; . . . . .	20.000,-	20.000,-	20.000,-
Total: . . . . .	20.000,-	20.000,-	20.000,-

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille Euros (EUR 20.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

#### *Evaluations des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille euros.

#### *Résolutions de l'Associé*

L'Associé Unique prénommé, par le mandataire susnommé, a ensuite pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 15 des Statuts:

- Monsieur Frédéric Ottavy, né le 24 mai 1965 à Nice, France, résidant professionnellement au 19 Avenue de l'Opéra, F-75001 Paris, France, et

- Monsieur Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, résidant professionnellement au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

##### *Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B.D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 avril 2016. Relation: EAC/2016/8776. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2016092678/434.

(160062041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2016.

**BNP Paribas LDI Solution, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 108.079.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-sixth day of April.

Before the undersigned Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of BNP Paribas LDI Solution (hereafter referred to as the "Company"), a limited company (société anonyme) in the form of an open-end investment company (société d'investissement à capital variable - Fonds d'Investissement Spécialisé "SICAV-SIF") having its registered office at L-5826 Hesperange, 33, Rue de Gasperich, registered with the Luxembourg Trade Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 108.079, incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on 24<sup>th</sup> May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 538 of 6<sup>th</sup> June 2005. The Articles of Incorporation were amended for the last time under a deed of Me Edouard Delosch, then notary residing in Diekirch, on the 30<sup>th</sup> November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 138 of 19<sup>th</sup> January 2013.

The Meeting is opened at 10.30 p.m. and presided by Mr. Guillaume DEBAUVE, private employee, residing professionally in Hesperange, who appoints Mrs. Amina Lahri, private employee, residing professionally in Hesperange, as Secretary.

The Meeting elects Mrs. Valérie Vichard, private employee, residing professionally in Hesperange, as Scrutineer.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The Shareholders were convened to the Meeting by letter containing the Agenda, sent to them by letter on 23<sup>rd</sup> March 2016, and published in the Mémorial C and in the Luxemburger Wort and in the Letzebuenger Journal on 23<sup>rd</sup> March 2016 and 08<sup>th</sup> April 2016.

II. The shareholders represented, and the number of its shares is shown on an attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxy signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III. A first meeting of shareholders duly convened, was held on 22<sup>nd</sup> March 2016 in order to decide on the same agenda. This meeting could not take any decision because the legal quorum of presence was not met.

IV. As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the Agenda.

*Agenda:*

Update of the Articles of Association as follows with effect as of 26 April 2016:

1) Article 4:

Transfer of the register office of the Company in the commune of Luxembourg;

2) Article 8:

a) Addition of the possibility for the Board of Directors to issue dematerialised shares as described by the Act of 6 April 2013;

b) Registered shares shall be issued as described by articles 39 and 40 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended;

c) Bearer shares shall be issued in immobilised form as described by article 42 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended.

3) Article 9:

The former Article 9 ("Lost or damaged certificates") is removed since it is no longer applicable.

4) Article 13:

Addition of the Article 13 "Share splitting/consolidation"

5) Article 14(c):

Replacement of "the closing price on the order acceptance date" by "the last known closing price on the valuation day" for the listed assets valuation price;

6) Article 16:

Rewording of the possibility for the Board of Directors to fill the vacancy of the office of a Director to use the same terms as those of article 51 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended;

7) Article 19:

Cancellation of the possibility to manage assets of a sub-fund jointly with assets of other sub-funds of the Company or other UCI

Consequently, cancellation of the second paragraph of the article

8) Article 22:

Change the title of the article from “invalidation clause” for “conflict of interest”

9) Article 32:

Powers to decide on a liquidation, merger, split or transfer of a sub-fund transferred from the general meeting of shareholders to the board of directors of the Company.

10) Articles 6 & 7, 17 and 27:

Wording is rephrased, without any consequence on the meaning.

After deliberation, the Meeting took the following resolutions which were carried by at least two-thirds of the votes cast:

#### *First resolution*

The general Meeting decides to update the Articles of Association of the Company as following:

**Art. 4. Registered office.** “The Company's registered office is located in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In the case where the Board of Directors considers that extraordinary political, economic or social events might compromise the Company's normal operations at the registered office or ease of communication with said registered office or by said office with other countries have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until said abnormal situation no longer exists. However, any such temporary measure shall have no effect on the Company's nationality, which, notwithstanding the above mentioned temporary transfer of the registered office, shall continue to be a Luxembourg company.

The Company may, by simple decision of the Board of Directors, open branches or offices in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere. The registered office may be moved within Luxembourg by simple decision of the Board of Directors, either within the commune or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg.”

**Art. 8. Share form.** “All shares, regardless of the sub-fund, the category or sub-category to which it belongs, may be in registered, bearer or dematerialised form as decided by the Board of Directors.

Registered shares shall be issued as described by articles 39 and 40 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended (the “Companies Act”).

Bearer shares shall be issued in immobilised form as described by article 42 of the Companies Act.

Dematerialised shares shall be issued as described by the Act of 6 April 2013 on dematerialised securities.

Within the limits and conditions set by the Board of Directors, shares issued in one of these three forms may be converted into another form. The shareholder requesting the conversion may have to pay the costs of such operation.

The Company acknowledges only one shareholder per share. If a share is jointly owned, if title is split or if the share is disputed, individuals or legal entities claiming a right to the share shall appoint a sole representative to represent the share with regard to the Company. The Company shall be entitled to suspend the exercise of all rights attached to the share until said representative has been appointed.”

**Art. 9. Issue of shares.** The Board of Directors may issue new shares at any time and without limitation, without granting current shareholders a preferential subscription right to the shares to be issued. Any new shares issued must be fully paid up. The Board of Directors may, at its discretion, reject any share subscription.

When the Company offers shares for subscription, the price per share offered shall be equal to the net asset value of the shares of the sub-fund, category and/or sub-category in question (or where applicable, the initial subscription price specified in the offering document) , increased, where applicable, by the costs and fees set by the Board of Directors.

The subscription price shall be paid within a time frame to be determined by the Board of Directors but which may not exceed seven bank business days in Luxembourg after the date on which the applicable net asset value has been calculated for the minimum of five percent mentioned in article 5.

Subscription applications may be suspended on the terms and conditions provided for in these Articles of Association.

The Board of Directors may delegate responsibility for accepting subscriptions, receiving payment of the price of the new shares to be issued and for issuing same to any director, executive director or other representative duly authorised for this purpose.

Further to a decision by the Board of Directors, fractional shares may be issued for registered shares and credited to the shareholder's share account. Said fractional shares shall grant entitlement to dividends on a pro rata basis.

The Board of Directors may agree to issue shares in consideration of a contribution in kind, in compliance with the current legislation and in particular with the obligation to produce a valuation report by the Company's auditor and provided that such assets correspond to the sub-fund's investment policy and investment restrictions as described in the Company's offering document.

**Art. 13. Share splitting / consolidation.** “The Board of Directors may decide at any time to split up or consolidate the shares issued within one same class, same category or same sub-fund, according to the conditions set by it.”

**Art. 14. Net asset value.** “The Company shall calculate the net asset value of each sub-fund, the net asset value per share for each category and sub-category and the issue, conversion and redemption prices at a frequency to be set by the Board of Directors.

The net asset value of each sub-fund shall be equal to the total value of the assets of said sub-fund less the sub-fund's liabilities.

The net asset value per share is obtained by dividing the net assets of the sub-fund in question by the number of shares issued for said sub-fund, considering, where applicable, the breakdown of the net assets of said sub-fund between the various share categories and sub-categories of such sub-fund.

Said net value shall be expressed in the currency of the sub-fund in question or in any other currency that the Board of Directors may choose.

The day on which the net asset value is calculated shall be referred to in these Articles of Association as the “Calculation Date”.

The valuation methods shall be as follows:

The Company's assets include:

(1) cash in hand and cash deposits including interest accrued but not yet received and interest accrued on these deposits until the payment date;

(2) all notes and bills payable on demand and amounts receivable (including the results of sales of securities before the proceeds have been received);

(3) all securities, units, shares, bonds, options or subscription rights and other investments and securities which are the property of the Company;

(4) all dividends and distributions to be received by the Company in cash or securities that the Company is aware of;

(5) all interest accrued but not yet received and all interest generated up to the payment date by securities which are the property of the Company, unless such interest is included in the principal of these securities;

(6) the Company's formation expenses, insofar as these have not been written down;

(7) all other assets, whatever their nature, including prepaid expenses.

Without prejudice to specific provisions applicable to any sub-fund, category and/or sub-category, the value of these assets shall be determined as follows:

(a) the value of cash in hand and cash deposits, bills and drafts payable at sight and amounts receivable, prepaid expenses, and dividends and interest due but not yet received, shall comprise the nominal value of these assets, unless it is unlikely that this value could be received; in that event, the value will be determined by deducting an amount which the Company deems adequate to reflect the actual value of these assets;

(b) the value of shares in undertakings for collective investment shall be determined on the basis of the last net asset value; available

(c) the valuation of all securities listed on a stock exchange or any other regulated market which functions regularly, is recognised and accessible to the public, is based on the last known closing price on the valuation day and, if the securities concerned are traded on several markets, on the basis of the last known closing price on the major market on which they are traded. If the last known closing price is not a true reflection, the valuation shall be based on the probable sale price estimated by the Board of Directors in a prudent and bona fide manner.

(d) Unlisted securities or securities not traded on a stock exchange or another regulated market which functions in a regular manner, is recognised and accessible to the public, shall be valued on the basis of the probable sale price estimated in a prudent and bona fide manner by a qualified professional appointed for this purpose by the Board of Directors in agreement with the Depository Bank

(e) securities denominated in a currency other than the currency in which the sub-fund concerned is expressed shall be converted at the exchange rate prevailing on the calculation date;

(f) the Board of Directors is authorised to draw up or amend the rules in respect of the relevant valuation rates. Decisions taken in this respect shall be included in the offering document;

(g) derivative financial instruments shall be valued according to the rules decided by the Board of Directors and described in the offering document. These rules shall have been approved in advance by the Company's auditor and the supervisory authorities.

The Company's liabilities primarily include:

(1) all loans, matured bills due and accounts payable;

(2) all known liabilities, whether or not due, including all contractual obligations, due and relating to payment in cash or kind including the amount of dividends announced by the Company but not yet paid;

(3) all reserves, authorised or approved by the Board of Directors, including reserves set up in order to cover a potential loss on certain of the Company's investments;

(4) any other undertakings given by the Company, except for those represented by the Company's equity. For the valuation of the amount of these other liabilities, the Company shall take account of all the charges for which it is liable, including without restriction, the costs of amendments to the Articles of Association, the offering document and any other document relating to the Company, management, performance, and other fees and extraordinary expenses any taxes and duties payable to government departments and stock exchanges, the costs of financial charges, bank charges or brokerage incurred upon the purchase and sale of assets or otherwise. When assessing the amount of these liabilities, the Company shall take account of regular and periodic administrative and other expenses on a pro rata temporis basis.

The assets, liabilities, expenses and fees not allocated to a sub-fund, category or sub-category shall be apportioned to the various sub-funds, categories or sub-categories in equal parts or, subject to the amounts involved justifying this, proportionally to their respective net assets. Each of the Company's shares which is in the process of being redeemed shall be considered as a share issued and existing until closure on the calculation date relating to the redemption of such share and its price shall be considered as a liability of the Company as from closing on the date in question until such time as the price has been duly paid. Each share to be issued by the Company in accordance with subscription applications received shall be considered as issued as from closing on the calculation date of its issue price and its price shall be considered as being an amount due to the Company until such time as it has been duly received by the Company. As far as possible, account shall be taken of any investment or disinvestment decided by the Company until the calculation date.

**Art. 16. Directors.** A Board of Directors comprised of at least three members shall manage the Company. Board members do not need to be Company shareholders. The General Meeting of shareholders shall appoint them for a term of office of six years at most, which shall be renewable.

The General Meeting may remove a director from office at will.

In case of vacancy of the office of a director appointed by the General Meeting of shareholders, the remaining directors so appointed may fill the vacancy on a provisional basis. In such circumstances, the next General Meeting of shareholders shall make the final appointment.”

**Art. 19. Daily management.** “The Company’s Board of Directors may delegate its powers relating to the daily management of the Company’s business (including the right to act as the Company’s authorised signatory) and to represent it for said management either to one or more directors or to one or more agents who need not necessarily be Company shareholders. Said individuals shall have the powers conferred on them by the Board of Directors. They may sub-delegate their powers, if authorised by the Board of Directors. The Board of Directors may also grant all special mandates by notarised power of attorney or by private power of attorney.”

**Art. 22. Conflict of interest.** “No contract and transaction that the Company may enter into with other companies or firms may be affected or invalidated by the fact that one or more directors or executive directors of the Company has/have any interest whatsoever in such other company or firm or by the fact that he is a director, shareholder or partner, executive director or employee thereof.

The director or executive director of the Company who is a director, executive director or employee of a company or firm with which the Company signs contracts or otherwise does business shall not thereby be deprived of the right to deliberate, vote and act in connection with matters related to such contracts or such business. In the event a director or an executive director has a personal interest in a Company transaction, said director or executive director shall inform the Board of Directors of his personal interest and shall not deliberate or take part in the vote on said transaction. A report on said transaction and on the personal interest of such director or non-executive director shall be submitted at the next meeting of shareholders.”

**Art. 32. Liquidation, merger, split, transfer of sub-funds.** “The Board of Directors of the fund may decide on:

1. either the pure and simple liquidation of said sub-fund,
2. or the closure of said sub-fund by transfer to another sub-fund of the Company,
3. or on the split of the said sub-fund;
4. or the closure of said sub-fund by transfer to another Luxembourg collective investment undertaking within the limits authorised by the Law.

In this case, no quorum shall be required and resolutions shall be adopted by a simple majority of shareholders in attendance or represented.

In the event of a transfer to a mutual fund (fonds commun de placement), the formal agreement of the shareholders concerned shall be required and the decision taken in relation to the transfer shall bind only the shareholders deciding in favour of said transfer.

The same decisions may be taken by the Board of Directors with the majority of its members in the following cases only:

1. when the net assets of the sub-fund concerned fall under a threshold deemed to be adequate for the efficient management of the sub-fund;
2. when substantial changes occur in the political, economic and social situation, or if such a move is in the best interest of the shareholders.

Decisions thus taken either by the General Meeting or by the Board of Directors shall be published in the press as provided for in the offering document to inform the shareholders.

In the event of the closure of a sub-fund by transfer or split, the shareholders of said sub-fund shall have the right, for a one-month period as from the publication provided for in the previous paragraph, to request the redemption of their shares. In this case, they shall not be charged any redemption costs. Upon expiry of said period, the decision to transfer shall bind all of the shareholders of said sub-fund who have not used said right.

In the event of the pure and simple liquidation of a sub-fund, the net assets shall be distributed between the eligible parties in proportion to the assets they own in said sub-fund.

The assets not distributed within nine months of the date of the decision to liquidate, shall be deposited with the Public Trust Office (Caisse de Consignation) until the end of the legally specified limitation period.

The above decisions taken on a sub-fund's level can also be taken, in the same manner, on a category of shares' level.”

#### *Second resolution*

The general Meeting decides to update the following Articles of Association of the Company as following, without any consequence on the meaning:

**Art. 6. Sub-funds.** “The Board of Directors may create several sub-funds within the Company, each corresponding to a separate part of the Company's assets. Each sub-fund shall have an investment policy and a reference currency that shall be specific to it as determined by the Board of Directors.”

**Art. 7. Share categories and Sub-categories.** “Within a sub-fund, the Board of Directors may create different share categories, which shall be distinguished from each other by (i) the target investors and/or (ii) the specific cost structure and/or (iii) the currency or currencies in which the shares shall be offered, and/or (iv) the use of exchange rate or any other risk hedging techniques, and/or (v) any other characteristics determined by the Board of Directors.

The shares within a category shall be of different classes as decided by the Board of Directors: (i) distribution shares granting entitlement to dividends, and/or (ii) accumulation shares not granting entitlement to dividends.”

**Art. 17. Chairmanship and Board Meetings.** “The Board of Directors shall appoint a Chairman and possibly one or more Vice-Chairmen from amongst its members. It may also appoint a secretary who does not need to be a director.

The Board of Directors shall meet at the request of the Chairman or, if he is unable to act, a Vice-Chairman or two directors whenever this is in the Company's best interests, at the place, date and time specified in the notice of meeting. Any director who is unable to attend a Board meeting may appoint another director, in writing, telex, fax or any other means of electronic transmission, to represent him and to vote in his stead. A director may represent one or more of his colleagues.

Save for an emergency, all directors shall be given at least 24 hours' notice in writing of any Board meeting. In the event of an emergency, the nature and the reasons thereof shall be mentioned in the notice of meeting. There shall be no need for such notice of meeting if each director consents in writing or by cable, telegram, telex or fax to such waiver of notice. A specific notice of meeting shall not be required for a Board meeting held at a time and venue specified in a resolution that has already been adopted by the Board of Directors.

Board meetings shall be chaired by the Chairman or, in his absence, the eldest of the Vice-Chairmen, if any, or in their absence, the delegated director, if any, or in his absence, the eldest director attending the meeting.

The Board of Directors may conduct business and act only if the majority of directors are present or represented. Decisions shall be taken by a simple majority of votes by the directors attending the meeting or represented. The votes cast shall not include those of directors who did not take part in the voting, abstained, or cast a blank or void vote. If, during a Board meeting, there is a tie in voting for or against a decision, the person chairing the meeting shall have a casting vote.

All directors may participate at a Board meeting by telephone conference or by other like means of communications where all individuals attending said meeting can hear one another. Participation at a meeting by these means amounts to attendance in person at said meeting.

Notwithstanding the foregoing provisions, a Board decision may also be taken by circular letter. Such decision shall be approved by all directors who sign a single document or multiple copies thereof. Such decision shall have the same validity and force as if it had been taken at a meeting that had been duly convened and held.

The Chairman or the person who chairs the meeting in his absence shall sign the minutes of Board meetings.”

**Art. 27. Quorum and Majority conditions.** “Unless otherwise provided for under current law or these Articles of Association, the General Meeting of Shareholders shall validly deliberate, regardless of the portion of capital represented. Resolutions shall be adopted by a simple majority of votes cast. The votes cast shall not include those attached to shares for which the shareholder did not take part in the voting, abstained, or cast a blank or void vote.”

#### *Third resolution*

These changes will be effective as from 26 April 2016.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned at 11.00 a.m.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, this deed is drawn up in Hesperange, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau of the Meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the notary this deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt-sixième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «BNP Paribas LDI Solution», une société anonyme sous forme d'une société d'investissement à capital variable - Fonds d'Investissement Spécialisé "SICAV-SIF", avec siège social à L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.079, et constituée suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 24 mai 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 538 du 6 juin 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Edouard Delosch, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 30 novembre 2012, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 138 du 19 janvier 2013.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Guillaume Debauve, demeurant professionnellement à Hesperange, qui désigne comme secrétaire Madame Amina Lahri, demeurant professionnellement à Hesperange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie Vichard, demeurant professionnellement à Hesperange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Conformément à l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»), les convocations établissant l'ordre du jour de l'assemblée ont été envoyées aux actionnaires nominatifs le 23 mars 2016. L'assemblée a également été convoquée par des avis publiés au Mémorial; au Luxemburger Wort, et dans le Letzeburger Journal, éditions du 23 mars 2016 et du 8 avril 2016.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

Mise à jour des Statuts comme suit, avec effet à compter du 26 avril 2016:

1) Article 4:

Transfert du siège social de la Société dans la commune de Luxembourg;

2) Article 8:

a) Ajout de la possibilité pour le Conseil d'administration d'émettre des actions dématérialisées de la façon décrite dans la Loi du 6 avril 2013;

b) Les actions nominatives seront émises de la façon décrite dans les articles 39 et 40 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés, telle que modifiée;

c) Les actions au porteur seront émises sous une forme immobilisée de la façon décrite dans l'article 42 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés, telle que modifiée.

3) Article 9:

L'ancien Article 9 («Certificats perdus ou endommagés») est supprimé étant donné qu'il ne s'applique plus.

4) Article 13:

Ajout de l'Article 13 «Fractionnement/regroupement d'action»;

5) Article 14(c):

Remplacement du «cours de clôture à la date d'acceptation de l'ordre» par le «dernier cours de clôture connu au jour d'évaluation» pour le cours d'évaluation des actifs cotés;

6) Article 16:

Reformulation de la possibilité pour le Conseil d'administration de combler la vacance d'un poste d'Administrateur en utilisant les mêmes modalités que dans l'article 51 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés, telle que modifiée;

7) Article 19:

Annulation de la possibilité de gérer conjointement les actifs d'un compartiment et les actifs d'autres compartiments de la Société ou d'un autre OPC;

Par conséquent, suppression du deuxième paragraphe de l'article.

8) Article 22:

Remplacement du titre de l'article «clause d'invalidation» par «conflit d'intérêts»;

9) Article 32:

Les pouvoirs de décider de la liquidation, de la fusion, de la scission ou du transfert d'un compartiment sont transférés de l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration de la Société.

10) Articles 6, 7, 17 et 27:

La formulation est modifiée, sans incidence sur la signification.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signé par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

VI. Le président informe l'assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire avec le même ordre du jour que la présente assemblée s'est tenue le 22 mars 2016 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

VII. En conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la Loi de 1915.

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier certains articles des statuts de la Société comme suit:

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, pourraient compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire du siège susmentionné, restera luxembourgeoise.

La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 8. Forme des actions.** Toute action, quel que soit le compartiment, la catégorie ou la sous-catégorie dont elle relève, pourra être, sur décision du conseil d'administration, nominative, au porteur ou dématérialisée.

Les actions nominatives seront émises comme décrit dans les articles 39 et 40 de la Loi sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi sur les sociétés»).

Les actions au porteur seront émises sous une forme immobilisée comme décrit dans l'article 42 de la Loi sur les sociétés.

Les actions dématérialisées seront émises comme décrit dans la Loi du 6 avril 2013 relative aux titres dématérialisés.

Dans les limites et conditions fixées par le conseil d'administration, les actions émises sous l'une de ces trois formes peuvent être converties en une autre forme. Cette conversion peut donner lieu au paiement par l'actionnaire qui en est demandeur des frais entraînés par cette opération.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action jusqu'à ce que ce le mandataire ait été désigné.

**Art. 9. Émission des actions.** Le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation des actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut, à sa discrétion, rejeter toute souscription d'actions.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera égal à la valeur nette d'inventaire des actions du compartiment, de la catégorie/sous-catégorie concernés (ou le cas échéant, au prix initial de souscription spécifié dans le document d'émission), augmentée éventuellement des frais et commissions qui seront fixés par le conseil d'administration.

Le prix de souscription sera payé dans un délai à déterminer par le conseil d'administration mais qui ne pourra excéder sept jours ouvrés bancaires à Luxembourg suivant la date à laquelle la valeur nette applicable a été déterminée pour le

minimum de 5 % mentionné à l'article 5. Les demandes de souscriptions peuvent être suspendues dans les conditions et selon les modalités prévues aux présents Statuts.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir le paiement du prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Sur décision du conseil d'administration, des fractions d'actions pourront être émises, elles seront comptabilisées au crédit du compte titre de l'actionnaire. Ces fractions d'actions donneront droit à un prorata de dividendes.

Le conseil d'administration pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les prescriptions édictées par la législation en vigueur et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur de la Société et pour autant que de tels actifs soient conformes aux politiques et restrictions d'investissement du compartiment concerné tels que décrits dans le document d'émission de la Société.

**Art. 13. Fractionnement/regroupement d'actions.** Le conseil d'administration peut décider à tout moment de fractionner ou de regrouper les actions émises au sein d'une même classe, d'une même catégorie ou d'un même compartiment, selon les conditions qu'il fixera.

**Art. 14. Valeur nette d'inventaire.** La valeur de l'actif net et la valeur nette d'inventaire des actions de chaque compartiment, catégorie et sous-catégorie de la Société ainsi que les prix d'émission, de conversion et de rachat seront déterminés par la Société suivant une périodicité à fixer par le conseil d'administration.

La valeur de l'actif net de chaque compartiment est égale à la valeur totale des actifs de ce compartiment moins les dettes de ce compartiment.

La valeur nette d'inventaire par action est obtenue en divisant les actifs nets du compartiment concerné par le nombre d'actions émises au titre de ce compartiment, compte tenu, s'il y a lieu, de la ventilation des actifs nets de ce compartiment entre les différentes catégories et sous-catégories d'actions d'un tel compartiment.

Cette valeur nette sera exprimée dans la monnaie d'expression du compartiment concerné ou en toute autre devise que pourra choisir le conseil d'administration.

Le jour auquel la valeur nette sera déterminée est désigné dans les présents Statuts comme «Jour d'Evaluation».

Les modalités d'évaluation seront déterminées comme suit:

Les actifs de la Société comprendront notamment:

(1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts échus non encore touchés et les intérêts courus sur ces dépôts jusqu'au jour de paiement;

(2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes à recevoir (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);

(3) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;

(4) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres dans la mesure où la Société en avait connaissance;

(5) tous les intérêts échus non encore perçus et tous les intérêts produits jusqu'au jour de paiement par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

(6) les frais d'établissement de la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis;

(7) tous les autres actifs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

Sans préjudice de ce qui peut être spécifié pour un compartiment, une catégorie et/ou une sous-catégorie, la valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

(a) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance, mais non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(b) la valeur des parts d'organismes de placement collectif sera déterminée suivant la dernière valeur nette d'inventaire disponible;

(c) l'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours de clôture connu au jour d'évaluation, et, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur la base du dernier cours de clôture connu du marché principal de cette valeur. Si le dernier cours de clôture connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le conseil d'administration estimera avec prudence et bonne foi;

(d) Les valeurs non cotées ou non négociées sur un marché boursier ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par un professionnel qualifié désigné à cette fin par le conseil d'administration en accord avec la banque dépositaire;

(e) Les valeurs exprimées en une autre devise que la devise d'expression du compartiment concerné seront converties sur la base du taux de change applicable au jour d'évaluation;

(f) Le conseil d'administration est habilité à établir ou modifier les règles relatives à la détermination des cours d'évaluation pertinents. Les décisions prises à cet égard seront reflétées dans le prospectus;

(g) Les instruments financiers dérivés utilisés seront évalués selon les règles décidées par le conseil d'administration et indiquées dans le prospectus. Ces règles seront préalablement approuvées par le réviseur de la Société et les autorités de contrôle.

Les engagements de la Société comprendront notamment:

(1) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;

(2) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature (y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés);

(3) toutes réserves, autorisées ou approuvées par le conseil d'administration, notamment celles qui avaient été constituées en vue de faire face à une moins-value potentielle sur certains investissements de la Société;

(4) tout autre engagement de la Société, de quelque nature qu'il soit, à l'exception de ceux représentés par les moyens propres de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces autres engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, comprenant, sans limitation, les frais de modification des statuts, du prospectus ou de tout autre document relatif à la Société, les commissions de gestion, performance ainsi que les autres frais et dépenses extraordinaires, toutes taxes, impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et les bourses de valeurs, les frais financiers, bancaires ou de courtage encourus lors de l'achat ou de la vente d'avoirs ou autrement. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société tiendra compte prorata temporis des dépenses, administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique.

Les avoirs, engagements, charges et frais qui ne sont pas attribuables à un compartiment, une catégorie ou sous-catégorie seront imputés aux différents compartiments, catégories ou sous-catégories à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs. Chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée sera considérée comme action émise et existante jusqu'à la clôture du jour d'évaluation s'appliquant au rachat de cette action et son prix sera, à partir de la clôture de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considéré comme engagement de la Société. Chaque action à émettre par la Société en conformité avec des demandes de souscription reçues sera traitée comme étant émise à partir de la clôture du jour d'évaluation de son prix d'émission et son prix sera traité comme un montant dû à la Société jusqu'à ce qu'il ait été reçu par elle. Dans la mesure du possible, il sera tenu compte de tout investissement ou désinvestissement décidé par la Société jusqu'au jour d'évaluation.

**Art. 16. Administrateurs.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un mandat d'une période de six ans au plus, renouvelable.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans le cas d'une vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 19. Gestion journalière.** Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) ainsi qu'à la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion soit à un ou plusieurs administrateurs soit à un ou plusieurs agents qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. Ces personnes auront les pouvoirs qui leur auront été conférés par le conseil d'administration. Elles peuvent, si le conseil d'administration l'autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs. Le conseil d'administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 22. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur ou employé.

L'administrateur ou directeur de la Société qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires. Au cas où un administrateur ou directeur aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 32. Liquidation, fusion, fractionnement, apport de compartiments.** Le conseil d'administration du fonds peut décider:

1. soit de la liquidation pure et simple dudit compartiment;
2. soit de la fermeture dudit compartiment par apport à un autre compartiment de la Société;

3. soit du fractionnement dudit compartiment;

4. soit de la fermeture dudit compartiment par apport à un autre Organisme de Placement Collectif de droit luxembourgeois dans les limites autorisées par la Loi.

Dans ce cas, aucun quorum de présence n'est exigé et les résolutions sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

En cas d'apport à un fond commun de placement, l'accord formel des actionnaires concernés sera requis et la décision prise quant à l'apport n'engagera que les actionnaires qui se seront prononcés en faveur dudit apport.

Les mêmes décisions peuvent être prises par le conseil d'administration à la majorité de ses membres, dans les cas suivants uniquement:

1. lorsque les actifs nets du compartiment concerné deviennent inférieurs à un seuil jugé suffisant pour assurer une gestion efficiente du compartiment;

2. lorsque interviennent des changements substantiels de la situation politique, économique et sociale, ainsi que lorsque l'intérêt des actionnaires le justifie.

Les décisions ainsi prises soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration, feront l'objet de publication dans la presse telle que prévu dans le document d'émission pour les avis aux actionnaires.

En cas de fermeture d'un compartiment par apport ou fractionnement, les actionnaires de ce compartiment auront la faculté, durant une période d'un mois à partir de la publication prévue au précédent paragraphe, de demander le rachat de leurs parts. Dans ce cas, aucun frais de rachat ne leur sera imputé. A l'expiration de ce délai, la décision d'apport engage l'ensemble des actionnaires de ce compartiment qui n'auront pas fait usage de cette faculté.

En cas de liquidation pure et simple d'un compartiment les avoirs nets seront distribués aux parties éligibles proportionnellement aux actions détenues dans les compartiments concernés. Les avoirs non distribués dans un délai de neuf mois à dater de la décision de mise en liquidation seront déposés à la Caisse de Consignation jusqu'à la fin de la prescription légale.

Les décisions mentionnées ci-dessus prises au niveau d'un compartiment peuvent également être prises de la même manière au niveau d'une catégorie d'actions.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la formulation de certains articles des statuts de la Société, sans incidence sur la signification, comme suit:

**Art. 6. Compartiments d'actifs.** Le conseil d'administration peut créer plusieurs compartiments au sein de la Société, correspondant chacun à une partie distincte des actifs de la Société. Chaque compartiment aura une politique d'investissement et une devise de référence qui lui seront propres, telles que déterminées par le conseil d'administration.

**Art. 7. Catégories et sous-catégories d'actions.** Au sein d'un compartiment, le conseil d'administration peut créer diverses catégories d'actions, qui se différencieront les unes des autres par (i) les investisseurs ciblés et/ou (ii) une structure de coûts spécifique et/ou (iii) la ou les devises dans laquelle/lesquelles les actions seront proposées et/ou (iv) l'utilisation de techniques de couverture de taux de change ou d'autres techniques de couverture du risque et/ou (v) toutes les autres caractéristiques déterminées par le conseil d'administration. Les actions d'une catégorie appartiendront à différentes classes, comme défini par le conseil d'administration. Il pourra s'agir (i) d'actions de distribution donnant droit à des dividendes et/ou (ii) d'actions de capitalisation ne donnant pas droit à des dividendes.

**Art. 17. Présidence et réunion du conseil d'administration.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et éventuellement un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du Président ou, en cas d'empêchement, d'un vice-président, ou de deux administrateurs chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige, aux lieu, date et heure indiqués dans l'avis de convocation. Tout administrateur empêché peut donner, par écrit, télex, télécopie ou tout autre moyen de transmission électronique, à un autre administrateur délégation pour le représenter et voter en son lieu et place. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sous la présidence de son Président, ou à défaut du plus âgé de ses vice-présidents s'il y en a ou, à défaut de l'administrateur délégué s'il y en a un, ou à défaut de l'administrateur le plus âgé présent à la réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. Les votes exprimés

n'incluent pas les votes des administrateurs qui n'ont pas pris part au vote, qui se sont abstenus, qui ont voté blanc ou dont le vote est invalide. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité de voix pour et contre une décision, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire. Cette décision recueillera l'accord de tous les administrateurs dont les signatures seront apposées soit sur un seul document, soit sur des exemplaires multiples de celui-ci. Une telle décision aura la même validité et la même vigueur que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil régulièrement convoquée et tenue.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le Président ou par la personne qui aura assumé la présidence en son absence.

**Art. 27. Quorum et conditions de majorité.** Sauf dispositions contraires de la législation en vigueur ou des présents Statuts, l'assemblée générale des actionnaires peut valablement délibérer, indépendamment de la part du capital représentée. Les résolutions sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprendront pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

#### *Troisième résolution*

Ces modifications entreront en vigueur à compter du 28 avril 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président a clôturé la séance à 11.00 heures.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société suite au présent acte sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: G. DEBAUVE, A. LAHRI, V. VICHARD, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/14171. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016105614/594.

(160077925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

#### **Euromedic Management 2013 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.259,58.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.777.

Il est à noter que les transferts de parts sociales suivants ont eu lieu avec effet au 21 avril 2016:

- Dimitrios Moulavisilis a transféré 450 parts sociales de catégorie D1
- Bence Varady-Szabo a transféré 300 parts sociales de catégorie D2
- Compagnia Fiduciaria Nazionale S.P.A. a transféré 185 parts sociales de catégorie D
- Michael Leahy a transféré 162 parts sociales de catégorie D
- Lilla Kardos a transféré 150 parts sociales de catégorie D
- Emir Ozler a transféré 150 parts sociales de catégorie D
- Marijan Bilic a transféré 125 parts sociales de catégorie D
- David Karasek a transféré 125 parts sociales de catégorie D
- Miguel Esteves Coelho dos Santos a transféré 100 parts sociales de catégorie D
- Zoltan Szepesi a transféré 75 parts sociales de catégorie D
- Steve Smith a transféré 75 parts sociales de catégorie D

- Theodoros Karoutzos a transféré 75 parts sociales de catégorie D
- Katalin Durst a transféré 50 parts sociales de catégorie D
- Vitalijus Orlovas a transféré 50 parts sociales de catégorie D
- Radu Lupu Gorduza a transféré 50 parts sociales de catégorie D
- Jasmina Omeragic Resic a transféré 50 parts sociales de catégorie D
- Ian Lennon a transféré 50 parts sociales de catégorie D

à

Black Mountain S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L- 2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138873

Désormais,

- Black Mountain S.à r.l. détient ..... 13.254.030 actions ordinaires A  
450 parts sociales de catégorie D1  
300 parts sociales de catégorie D2  
1.472 parts sociales de catégorie D

- Dimitrios Moulavisilis détient 675 parts sociales de catégorie D1
- Bence Varady-Szabo détient 450 parts sociales de catégorie D2
- Compagnia Fiduciaria Nazionale S.P.A. détient 277 parts sociales de catégorie D
- Michael Leahy détient 244 parts sociales de catégorie D
- Lilla Kardos détient 225 parts sociales de catégorie D
- Emir Ozler détient 225 parts sociales de catégorie D
- Marijan Bilic détient 187 parts sociales de catégorie D
- David Karasek détient 187 parts sociales de catégorie D
- Miguel Esteves Coelho dos Santos détient 150 parts sociales de catégorie D
- Zoltan Szepesi détient 112 parts sociales de catégorie D
- Steve Smith détient 112 parts sociales de catégorie D
- Theodoros Karoutzos détient 112 parts sociales de catégorie D
- Katalin Durst détient 75 parts sociales de catégorie D
- Vitalijus Orlovas détient 75 parts sociales de catégorie D
- Radu Lupu Gorduza détient 75 parts sociales de catégorie D
- Jasmina Omeragic Resic détient 75 parts sociales de catégorie D
- Ian Lennon détient 75 parts sociales de catégorie D

Fait à Luxembourg, le 9 mai 2016.

Certifié sincère et conforme

EUROMEDIC MANAGEMENT 2013 S.à r.l.

Référence de publication: 2016105789/54.

(160077666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

**Euromed Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 130.308.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "AIR CONSEIL S.A.", établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130603,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) "EUROMED FINANCE S.à r.l." est une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1971 du 13 septembre 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 130308 (la "Société");

2) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

3) Que la partie comparante est la seule et unique propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat;

5) Que l'Associé Unique déclare qu'elle est en pleine connaissance des Statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société;

6) Que l'Associé Unique, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique accepte expressément le bilan de clôture du 31 mars 2016;

8) Que l'Associé Unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

9) Que l'Associé Unique, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts ou de tous autres titres seront annulés;

10) Que l'Associé Unique donne décharge pleine et entière au gérant unique pour son mandat jusqu'à ce jour.

11) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

Sur base de ces faits la notaire a constaté la dissolution de la société "EUROMED FINANCE S.à r.l."

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, en l'Etude de la notaire soussignée, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 2 mai 2016. Relation: DAC/2016/6573. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016105824/54.

(160077891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

---

**F.L.S.E., Fédération Luxembourgeoise des Sports Equestres, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 5.856.

*Modifications des statuts telles qu'adoptées lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 18 avril 2016:*

(1) Article 2:

donner au point a) la teneur suivante:

«de grouper les associations qui régissent le sport équestre dans ses différentes manifestations et applications nationales et internationales, concours hippiques, saut d'obstacle, dressage, complet, attelage, voltige, endurance, Western Riding, concours pour poneys, équitation extérieure, tourisme équestre, etc»

(2) Article 4:

modifier le point 4: «elle doit organiser annuellement au moins trois journées de manifestations hippiques approuvées par la F.L.S.E. dont deux journées de concours officiel dans une discipline F.E.I.»

(3) Article 5:

modifier le point f): «l'engagement d'organiser annuellement au moins trois journées de manifestations hippiques approuvées par la F.L.S.E. dont deux journées de concours officiel dans une discipline F.E.I.»

(4) Article 7:

Compléter le point d): «si l'article 4.4 n'est plus respecté, l'exclusion peut être prononcée;»

(5) à la suite de l'Article 7, insérer un nouveau Chapitre III bis de la teneur suivante:

### «Chapitre III bis. Associations cooptées

**Art. 7-1.** A côté des Sociétaires, associations affiliées et membres à part entière de la F.L.S.E., qui seuls ont droit de vote, est créée le statut d'association cooptée.

Peut demander à se voir conférer le statut d'association cooptée, une association qui se dédie exclusivement à des activités non F.E.I. et qui remplit les conditions énoncées à l'article 4, hormis son point 3), tandis que le point 4) dudit article 4 est à lire en ce sens que l'association cooptée doit organiser annuellement au moins deux journées de manifestations hippiques dans son domaine, à faire figurer sur le calendrier loisir de la F.L.S.E..

Le statut d'association cooptée est conféré par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire et en suivant les stipulations de l'article 5, le point f) étant à lire mutatis mutandis par rapport au paragraphe qui précède.

**Art. 7-2.** Par le fait de leur cooptation par la F.L.S.E., l'association cooptée ainsi que ses membres licenciés s'obligent à respecter les statuts et règlements de la F.L.S.E..

**Art. 7-3.** Le droit d'entrée et la cotisation annuelle à régler par les associations cooptées ne peuvent, à chaque fois, excéder 20% du droit d'entrée et de la cotisation annuelle à régler par les associations affiliées, membres à part entière.

**Art. 7-4.** Via une association cooptée, peuvent uniquement être délivrées des licences loisirs, à l'exclusion de toute licence compétition.

En outre, les licences loisirs émises via une association cooptée ne suffisent pas à la condition de détention d'une licence F.L.S.E. s'il y va d'un poste au sein des organes et Commissions de la F.L.S.E. et d'une fonction officielle F.L.S.E. (cf notamment articles 21-1 et 25), exception étant uniquement faite pour les membres (mais non pas le président) de la commission entourant le cas échéant l'administrateur «activités équestres hors F.E.I.».

**Art. 7-5.** Les associations cooptées sont invitées aux Assemblées générales et peuvent y émettre leur avis, mais elles ne disposent d'aucun droit de vote.

**Art. 7-6.** La qualité d'association cooptée se perd suivant les stipulations de l'article 7, le point d) étant à lire mutatis mutandis par rapport au 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 7-2.

(6) Article 19 sub 9):

Changer «administrateur «équitation extérieure» et Trec» en «administrateur «activités équestres hors F.E.I.»»

(7) Article 21-1:

Ajouter un 2<sup>e</sup> paragraphe (pour tenir compte de l'article 7-4, 2<sup>e</sup> paragraphe):

«Concernant les membres (mais non pas le président) de la seule commission entourant le cas échéant l'administrateur «activités équestres hors F.E.I.», la condition de détention d'une licence F.L.S.E. peut être remplie via une association cooptée (cf article 7-4).»

(8) Statuts coordonnés:

Entérinement d'une version coordonnée des statuts suite aux modifications qui précèdent

Référence de publication: 2016105827/54.

(160077802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.